

REGISTRE COMMUNAL NOMINATIF / COVID19

Le registre communal nominatif est destiné à lister les personnes vulnérables :

- ° personnes âgées de 65 ans et plus
- ° personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail
- ° personnes adultes en situation de handicap

L'inscription sur ce registre reste facultative, modifiable et résiliable et se fait à la demande de la personne elle-même ou à celle d'un tiers avec l'accord de l'intéressé(e). Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire une personne, merci de joindre la mairie par mail contact@ledeuix.com ou par courrier dans la boîte à lettres (la mairie étant fermée).

Le registre communal nominatif est actuellement activé à la demande de la préfecture dans le cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lié au risque sanitaire provoqué par le Covid19.